

Séance du jeudi 16 avril 2026

Date de la convocation : 13/04/2026

Le jeudi 16 avril 2026 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Sébastien BRAYLÉ, Peggy AMALBERT, Christophe RAYNAUD, Géraldine NOEL, Christian DAVALAN, Marie DELCAYRE,
Présents : 17	Aline CHEVALIER, Stéphan POUGET, Pascal SANLEFRANQUE,
Représentés : 1	Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI,
Absents et excusés : 1	Jérôme MAGRE, Pierre RUTKOWSKI, Marine LENOIR, Lucie RYCKEWAERT, Paul MARION
Pour : 18	Représentés : Jean-Michel DOYEN représenté par Denise STEVENSON
Contre : 0	Excusés : Martine GRANET
Abstentions : 0	Absents :

Secrétaire de séance : Christophe RAYNAUD

Délibération n°DE_2026_31

Objet : Avenant n° 1 à la convention du groupement de commande voirie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° DE_2024_30 en date du 23 mai 2024 la commune de Cadalen a adhéré au « groupement de commande pour les marchés de travaux de voirie communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de voirie communale pour les communes adhérentes du groupement » proposé par la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Monsieur le Maire indique que la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a adressé, le 31 mars 2026, un courrier informant les communes que le renouvellement du marché approchant, il est nécessaire de prolonger le présent marché pour une durée de 6 mois et ce afin de laisser la possibilité aux nouveaux élus communautaires de se positionner sur le souhait ou non de renouveler le groupement de commandes correspondant et aux élus communaux de se positionner, le cas échéant, sur le souhait d'adhérer ou non à cet éventuel groupement de commandes, le retrait étant possible après que le groupement soit formé, mais l'adhésion étant impossible. La prolongation prend effet du 05 juillet 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, et n'engendre aucune incidence financière. L'application de la révision se fera comme prévu au Cahier des clauses administratives particulières, soit à chaque paiement correspondant à chaque facture mensuelle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion au « groupement de commande pour les marchés de travaux de voirie communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de voirie communale pour les communes adhérentes du groupement » proposé par la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et de pouvoir signer les avenants correspondants.

Le conseil municipal, par 18 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 à l'ensemble des lots concernant la prolongation des accords-cadres du 05 juillet 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, sans incidence financière

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

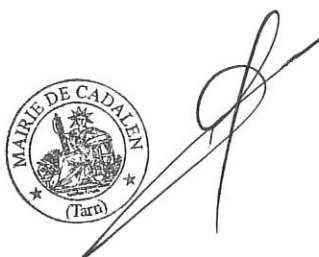
Sébastien BRAYLE

Date de transmission de l'acte: 17/04/2026

Date de reception de l'AR: 17/04/2026

081-218100469-DE_2026_31-DE

A G E D I



Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire
Christophe RAYNAUD

Mis en ligne le :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien Braylé', written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe Raynaud', written over a horizontal line.

Mis en ligne le 18/04/2026